

Conseil d'école le mardi 18 octobre 2016

Etaient présents :

Melle Moreau (directrice de l'école), M. Samson (Maire), Mme Bourbon (adjointe), M. Curie (chargé des affaires scolaires) Mmes Zawalski, Le Mener, Charron, Portet, Blin et Dalinot, M. Vandebussche et Martin (enseignants) Mmes Sartorius, Péan, Bouvet, Adam, Rabu, Chapellier et Monsieur Debec (parents d'élèves), M. Duytschaver (DDEN)

Etaient excusés :

M. Fabius (IEN)

Le conseil débute à 19h. La directrice remercie les participants de leur présence. Un tour de table est proposé. Melle Moreau rappelle l'ordre du jour (*qui avait été envoyé par mail avec l'invitation, le règlement intérieur et la charte de la laïcité*)

1) **Les élections**

Conformément aux directives de l'Inspection Académique, les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se sont déroulées le vendredi 7 octobre 2016.

1 liste avec 10 noms (8 titulaires et 2 suppléants)

Nombre d'inscrits : 290

Nombre de votants : 157

Suffrages valablement exprimés : 147

Bulletins blancs ou nuls : 10

Les parents sont donc élus pour une période d'une année jusqu'aux élections de 2017. Ils sont les représentants de l'ensemble des parents. Le conseil d'école se réunit lors de 3 conseils de 2h chacun (un par trimestre : octobre, février / mars et juin).

Questions / interventions parents :

Nous sommes aujourd'hui 9 parents élus et un suppléant. Nous sommes un nombre suffisant par rapport au nombre de classes cependant toutes les niveaux ne sont pas représentés. La directrice rappelle que huit parents élus sont nécessaires (selon le nombre de classes), il y a donc huit parents titulaires et deux suppléants.

Afin de faciliter la communication avec les parents de l'école et les nouvelles familles, les parents élus proposent de réaliser un trombinoscope et de l'afficher sur les panneaux d'informations (élémentaire et maternelle) comme nous l'avions évoqué lors du dernier conseil d'école le 20 juin 2016. Sur le trombinoscope, nous mettrons le nom des parents élus et leur photo, les classes représentées et les adresses mails. La directrice est favorable à cette demande.

Une copie du procès-verbal signé du résultat des élections devrait être affichée au moins pour la durée du 1^{er} trimestre avec la liste des parents élus (cf. texte ci-dessous site éducation.gouv).

• ***Proclamation et affichage des résultats***

Les résultats des élections sont consignés dans un procès-verbal signé par les membres du bureau de vote et confié au président. La proclamation des résultats se caractérise par l'affichage d'une copie du procès-verbal dans un lieu de l'établissement facilement accessible au public.

Un retour sur les résultats a été affiché dès le vendredi 7 octobre dans le tableau d'affichage et Madame Moreau a conservé le PV rédigé le lundi 10 octobre. Il est depuis hier dans le tableau d'affichage suite à cette demande. L'affichage du PV tout le premier trimestre semble un peu long, la durée de la première période devrait suffire. Il pourra également être transmis par courriel.

Pour les prochaines élections, il faudra revoir l'heure du dépouillement afin que les parents faisant partis du conseil d'école puissent être présents. En effet, la plupart d'entre eux travaille, il est difficile d'être présent avant 17H.

La directrice précise qu'elle est favorable à l'horaire proposé : 17h et ajoute que, lors du dépouillement, un professeur des écoles ainsi que deux parents sont présents à ses côtés.

Nous revenons également sur le fait que les comptes rendus de conseil d'école devaient être affichés sur le site internet de la mairie sur la page de l'école. Le dernier compte rendu du conseil d'école présent sur le site date du 17 juin 2014.

A ce sujet, Madame Moreau a envoyé à Mme Bourbon et M. Curie un document avec des informations administratives (les horaires, les vacances, les inscriptions, les dates importantes et le contact) concernant l'école et qui pourrait être mis sur le site de la mairie. Les élus précisent qu'il y aura désormais, sur le site de la commune, une Partie scolaire – Ecole les Goganes – Conseil d'Ecole : trombinoscope et photographies)

Nous demandons également à connaître les prochaines dates de conseils d'école, afin que nous puissions adresser les courriers aux familles plutôt, et que nous puissions avoir une salle pour nous réunir pour la préparation car cette fois-ci toutes les salles étaient occupées.

Madame Moreau propose un conseil d'école le mardi 7 février et le mardi 27 juin à 19h.

Une discussion s'engage : les personnes externes à l'école ont-elles à être informées du compte-rendu du Conseil d'école ? Les diffusions internes à l'école : courriels et transmissions papier ne suffisent-elles pas ? Les enseignants décident de se réunir prochainement et de prendre une décision à ce sujet.

2) Rôle du conseil d'école

Présidé par le directeur d'école

Membres avec voix délibérative : les enseignants (remplaçants, un membre du RASED, enseignants de l'école), la municipalité (le maire ou son représentant et un conseiller municipal), les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, le DDEN (délégué départemental de l'Education Nationale) et l'IEN (Inspecteur de circonscription) : Mr Fabius.

Membres avec voix consultative : personnels du RASED, médecins scolaires, les assistants sociaux, infirmiers scolaires et ATSEM.

Le président peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile selon l'ordre du jour. Les suppléants peuvent assister au Conseil d'école mais n'ont pas le droit de vote.

Attributions :

Le conseil d'école

- vote le règlement intérieur de l'école
- adopte le projet d'école.
- donne son avis sur l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de scolarisation des enfants, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire...

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal est rédigé et signé par le secrétaire de séance, le président et un des parents titulaires. Il sera conservé à l'école. 1 exemplaire est adressé à l'IEN et un à la municipalité. Il sera également envoyé à tous les parents de l'école par mail. Une version papier est préparée pour les parents qui n'ont pas internet à la maison.

Un affichage sera également effectué dans le tableau d'affichage de l'école.

IMPORTANT: Avant chaque conseil d'école, les parents titulaires et suppléants doivent donner la possibilité à tous les parents de l'école de s'exprimer et poser leurs questions.

Ils sont les représentants de tous les parents de l'école. Les parents élus pourront ainsi se réunir et évoquer les questions soulevées par les parents, ces questions pourront être abordées au conseil d'école.

L'équipe enseignante devra les avoir en sa possession quelques jours avant le Conseil d'école, une semaine avant semble être un délai correct.

3) Règlement intérieur et charte de la laïcité

Le règlement intérieur a été revu en 2010. Chaque membre participant en a reçu un exemplaire par mail, afin d'en effectuer une lecture préalable. Il est affiché dans l'école (le panneau) et sera distribué aux élèves dans les cahiers de liaison.

Les enseignants proposent deux modifications :

- il est interdit d'apporter des chewing gum à l'école
- changement d'une phrase dans le paragraphe « surveillance » :
Pour la sécurité des enfants, les parents accompagnant doivent impérativement refermer la porte d'entrée et mettre le verrou après chaque passage
Pour la sécurité des enfants, les parents accompagnant doivent impérativement refermer la porte d'entrée de l'école.
Les enseignantes de maternelle rappellent qu'il est important de mettre le verrou entre le couloir de Geneviève et le hall d'entrée ainsi qu'entre la classe d'Elise et la salle de motricité.

Le document sur la charte de la laïcité est aussi porté à la connaissance des familles, elle sera collée dans le cahier de liaison et elle devra être signée par les enfants (CM1 et CM2) ou les parents (de la PS au CE2). Ce support est abordé par les enseignants en Education Morale et Civique. C'est obligatoire, c'est une demande de l'Education Nationale.

4) Sécurité

a) Alerte incendie

Une alerte incendie a eu lieu **le mercredi 5 octobre à 9h50**

La sortie vers les issues de secours s'est faite rapidement : les classes de GS-CP et CP-CE1 de Mme Charron dans l'ancienne cour et les deux classes de CE2-CM1 et la classe de CM2 dans la nouvelle cour. Les CP-CE1 de Melle Moreau étaient à la salle de sport. Temps : 1 min10

Les 2 classes de maternelle PS1-PS2-MS et PS2-MS-GS sont sorties et se sont rassemblées dans la cour du CLA. En 1 min30 les enfants étaient à l'extérieur des classes.

Un panneau de rassemblement a été mis en place sur la cour, un dans la nouvelle cour et un pour la maternelle dans la cour du CLA. Les enseignants demandent s'il serait possible d'avoir deux panneaux dans la cour du CLA : un pour la classe de Mme Blin et un pour la classe de Mme Raffin ? La mairie en prend note.

b) Exercice attentat-intrusion

L'exercice a eu lieu le mercredi 12 octobre à 11h30. Tout s'est bien passé, les enseignants ont préparé cet exercice avec les enfants : échanges avec les plus grands et petits jeux pour les plus petits. Ces exercices sont obligatoires. Il faut choisir l'un des deux scénarios : l'évacuation ou le confinement. Cette fois, il s'agissait d'un confinement pendant le temps de classe. Il y aura d'autres exercices : l'évacuation et le confinement alors que les élèves se trouveront en récréation.

L'équipe enseignante rencontre tout de même un souci, c'est la directrice (si l'intrusion se passe en élémentaire) ou Mme Blin (si elle se passe en maternelle) qui peuvent déclencher l'alarme, nous avons choisi le sifflet, il est difficilement audible. De plus, si le coup de sifflet est donné en maternelle, l'élémentaire ne l'entend pas et vice versa. Dans l'idéal, nous souhaiterions un signal audible comme l'alarme incendie.

Il faudrait 3 sonneries différentes : une pour la tempête, une pour l'intrusion et une pour l'incendie.

L'Education Nationale propose la transmission par voix ou par SMS.

A ce sujet, nous avons reçu un dossier à l'école émanant de l'éducation nationale.

Il permet d'obtenir des subventions pour les mairies souhaitant réaliser des travaux dans les écoles afin d'améliorer la sécurité. La mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion » en fait partie. Un dossier doit être monté et la subvention peut aller jusqu'à 80% de la dépense effectuée. Le dossier est transmis à la mairie.

La gendarmerie de Pellouailles est venue proposer ses services. Elle peut se déplacer à l'école pour visiter les locaux et travailler sur les différents points de sécurité. L'exercice alerte attentat anti-intrusion ne fait pas partie des ses attributions. Cependant, elle fera la demande d'aide de la directrice pour cet exercice et reprendra contact.

Un PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) à l'identique de la tempête a été réalisé pour se préparer à une éventuelle intrusion et sera transmis à l'inspection dès le lendemain.

5) Répartition des effectifs

Nous avons 8 classes à l'école. Nous avons 4 ATSEM. 213 élèves sont inscrits à ce jour.

La répartition des classes est la suivante :

PS1-PS2-MS avec 3 PS1, 17 PS2 et 7 MS 27 élèves Mme Blin et Mme Rousselot (ATSEM) Un nouvel élève en PS2 après la Toussaint ce qui portera l'effectif à 28.
PS2-MS-GS avec 13 PS2, 7 MS et 7 GS 27 élèves Mme Raffin et Mme Renier (ATSEM)
GS-CP avec 18 GS et 8 CP 26 élèves Mme Portet et Sandrine Bruant / Amandine Clément (ATSEM)
CP-CE1 avec 12 CP et 15 CE1 27 élèves Melle Moreau et M. Gréteau (le lundi et le mercredi)
CP-CE1 avec 12 CP et 15 CE1 27 élèves Mme Charron
CE2-CM1 avec 16 CE2 et 11 CM1 27 élèves M. Vandebussche et Emilie Dalinot (le mardi)
CE2-CM1 avec 15 CE2 et 12 CM1 27 élèves Mme Le Mener et Emilie Dalinot (le lundi)
CM2 25 élèves Mme Zawalski

En ce moment, 3 enfants du voyage en plus, jusqu'à mi-novembre, nous sommes donc 216.

6) Projets pédagogiques

Les projets sont en cours d'élaboration.

PS1-PS2-MS : Geneviève Blin : la classe travaille sur un projet "La ferme". Elle se rendra deux fois à la ferme d'Andard : découverte des animaux, naissance des animaux. Les élèves passeront leur permis tracteur

PS2-MS-GS : Elise Raffin : la classe correspond avec une autre classe située à Coutures : elles se rencontreront dans l'année.

Les classes de Mmes Blin et Raffin travaillent en commun sur la diversité culturelle à travers les comptines, les albums.

GS-CP : Hervéline Portet

CP-CE1 Emilie Moreau

CP-CE1 Nadia Charron

Ces trois classes travaillent en commun sur Ecole et cinéma, un dispositif mis en place par l'Education Nationale, autour de trois films sélectionnés par cycle. Il y aura un travail réalisé en amont et en aval. L'an passé, des classes ont réalisé des films. La piscine sera reconduite pour les CP-CE1-CE2. Des rencontres sportives entre école seront aussi au programme.

La classe de Nadia Charron travaille avec l'artiste France Do. Les élèves réaliseront une création plastique en lien avec Ecole et Cinéma.

CE2-CM1 Delphine Le Mener

CE2-CM1: Hervé Vandebussche

CM2 : Muriel Zawalski

Les classes d'Hervé Vandebussche et de Delphine Le Mener participeront également au dispositif Ecole et Cinéma. La classe de d'Hervé se rendra également au musée.

Les classes de Muriel Zawalski et Delphine Le Mener se rendront au Quai trois fois dans l'année pour assister à des représentations théâtrales dont le thème principal est l'égalité garçons/ filles et rencontreront, à l'école, l'un des auteurs d'une des pièces, Sylvain Levey. Une sortie au musée des Beaux-Arts est également prévue.

Les CM2 passeront également une journée au collège.

7) Les APC (activités pédagogiques complémentaires)

Les APC permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- une aide au travail personnel
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école

Les APC ont lieu tous les lundis de 15h30 à 16h30 (petite pause entre 15h30 et 15h45)

Elles ont débuté le 3 octobre 2016. Il n'y a pas d'APC la semaine précédant les vacances.

Mme Moreau, Mme Le Mener, M. Vandebussche ne font pas les APC mais les élèves de leur classe sont pris en charge par d'autres enseignants.

Questions parents :

L'année passée les APC avaient lieu de 15h30 à 16h30. Il y a avait donc ¼ d'heure de latence entre la fin de l'APC et le début de la garderie. Les horaires ont-ils changé ? Et comment sont gérés les enfants sur ce ¼ d'heure ?

Non les horaires n'ont pas changé. Il y a une personne du péri-scolaire qui vient prendre en charge les enfants entre 16h30 et 16h45.

8) Questions diverses

Question parents :

Travaux

Lors du dernier conseil d'école (20/06/16) nous avons évoqué qu'il fallait changer la boîte aux lettres du conseil d'école car celle-ci ne ferme plus : il n'y a plus de serrure. A ce jour, la boîte n'a pas été changée ou réparée. Qu'est-il prévu ? L'idéal serait de la changer de place et de la mettre à côté de la boîte aux lettres de l'association. Mais n'y a-t-il pas risque de confusion entre les deux ? La mairie s'en occupe.

Cantine

Quelques familles (3), nous font part de quantité insuffisante du plat principal pour leurs enfants notamment les grands (CM2). Est-il possible de demander du supplément ?

Au sujet des desserts, certains fruits ne sont pas aimés de tous (par exemple : la banane). Est-il possible d'avoir un choix entre 2 ou 3 fruits ?

Il en est de même pour le goûter lors de la garderie, est-il possible de proposer autre chose qu'un fruit lorsque l'enfant n'aime pas ? Par exemple, avoir le choix entre un fruit et une compote, ou un fruit et du pain avec chocolat.

Les parents élus sont invités à déjeuner un midi à la cantine afin d'observer le déroulement du repas : le gaspillage étant limité, les enfants sont servis à l'assiette mais il est possible de se servir à nouveau. Les menus sont confectionnés avec des produits locaux et sont réfléchis. Le cuisinier a son stock mais il sait proposer un fruit en échange, il s'adapte.

Quant au goûter, il s'agit d'un en-cas. La mairie communique par l'intermédiaire du flash sur la journée de l'enfant. Les portes ouvertes avaient été très appréciées.

Sortie d'école

Les sorties d'école du mercredi midi et du jeudi soir posent problème. Il y a beaucoup de parents au portail et beaucoup d'enfants à sortir. Le fait que les parents ne puissent pas rentrer dans la cours comme les autres jours posent problème. Nous comprenons les règles de sécurité mis en place par rapport aux événements d'attentats. Cependant un enfant est sorti seul de l'école sans que personne ne le voie.

Peut-on trouver une solution à cela et est-ce possible d'avoir du monde au portail pour ces jours-là ?

Différentes propositions sont avancées par les parents élus mais cela reste difficile voire impossible à mettre en place.

Nous ne pouvons pas faire mieux. Tous les collègues sont déjà au portail. **Nous ne sommes pas tenus de regarder avec qui ou comment partent les enfants entre le CP et le CM2.** La sortie des TAP est différente car animateurs et enseignants n'ont pas les mêmes statuts et ne dépendent pas de la même autorité. Les jours de TAP (lundi, mardi, vendredi), la municipalité a fait le choix que les parents récupèrent leur enfant dans la cour d'école dans un souci d'organisation, lié à des lieux d'activités multiples. Mais nous sommes tous très vigilants à ce sujet, notamment pour les plus jeunes.

Appels à l'école

Lorsque vous appelez à l'école, vous pouvez laisser un message, la directrice les écoute pendant la journée. Cependant si vous appelez par exemple le jeudi après-midi pour une information qui doit être donnée à 16h45, la directrice est dans sa classe et il peut lui arriver de découvrir le message en fin de journée et donc de ne pas avoir pu le faire passer. Il peut y avoir des oublis ! Il n'y a pas de personnel pour gérer les appels quand les enseignants sont en classe. Merci de prévenir les éventuelles absences avant 9h et d'être vigilants au numéro de téléphone : celui de l'élémentaire est différent de celui de la maternelle.

9) Dates à retenir

Vendredi 13 janvier : apéritif du Nouvel An

Vendredi 9 juin : Portes ouvertes de l'école de 17h à 19h

Samedi 24 juin 2017: fête de l'école

Signatures directrice de l'école, secrétaire du procès-verbal et parent(s) élu(s) :

Melle Moreau, directrice Delphine Le Mener, secrétaire